



Horizon 2020

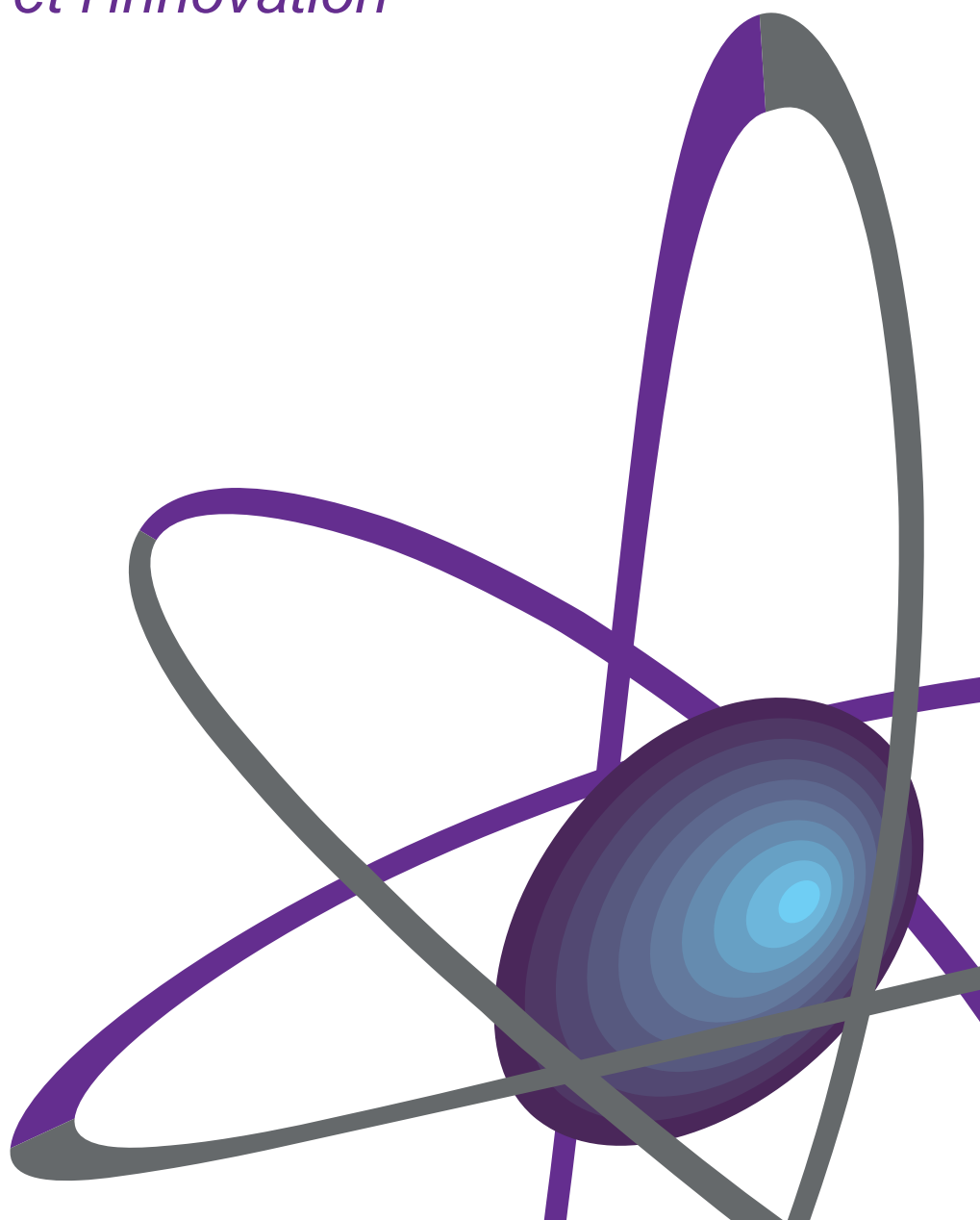
*le nouveau programme cadre européen 2014-2020
pour la recherche et l'innovation*

Un document réalisé par

REA

Réseau
Europe Alsace

Recherche & Innovation



Remerciements

Ce document, à l'initiative du Bureau Alsace Europe, n'aurait pas pu être rédigé sans l'active participation des membres du Réseau Europe Alsace qui n'ont pas ménagé leur temps pour relire, corriger et enrichir ce dossier, qu'ils en soient très chaleureusement remerciés.

Coordination

Bureau Alsace Europe : *Katharina Robohm*

Comité rédactionnel

Alsace Innovation : *Jean-Jacques Bernardini*

Bureau Alsace Europe : *Katharina Robohm, Mélanie Feuerbach*

Réseau Entreprise Europe - CCI de Région Alsace : *Isabelle Gouriou*

CNRS Alsace : *Sandra Guérineau*

Région Alsace : *Caroline Huck*

Université de Strasbourg : *Sandrine Schott-Carrière, Sophie de Kergrohen*

Conception graphique et réalisation

Bureau Alsace Europe : *Simon Barth*

Editorial

Horizon 2020 – Exploiter l'effet de levier européen pour la compétitivité de l'Alsace

Horizon 2020 poursuit la tradition des précédents programmes-cadres : soutenir la recherche et l'innovation européenne d'excellence.

Entre 2007 et 2013, les acteurs alsaciens ont su démontrer leur savoir-faire dans cette compétition internationale qui a pour credo l'excellence où seuls les meilleurs sont sélectionnés : Laboratoires, PME, universités, centres de transfert de technologies, grands groupes et autres acteurs institutionnels et associatifs alsaciens ont obtenu environ 20 millions d'euros par an dans le cadre des différents programmes européens de financement qui sont désormais presque tous regroupés sous la bannière Horizon 2020. Il s'agit d'un effet de levier considérable pour la compétitivité de l'Alsace qui s'ajoute aux financements de l'Etat, des collectivités et du FEDER à hauteur d'environ 47 millions d'euros par an pour la recherche et l'innovation en Alsace.

20 millions d'euros par an pour la recherche et l'innovation alsacienne

L'excellence scientifique des chercheurs et laboratoires alsaciens est reconnue et se traduit à travers l'obtention de nombreuses bourses octroyées par le Conseil européen de la recherche aux chercheurs les plus talentueux d'Europe. L'Alsace figure en tête de ce classement en France au regard de sa population (hors Ile-de-France).

La participation des PME est aussi remarquable : En Alsace, 25% des participants aux programmes européens de recherche et d'innovation sont des PME. L'Alsace peut donc se targuer d'avoir dépassé l'objectif fixé par la Commission européenne (20%).

On peut encore citer l'implication de la Région Alsace dans cinq consortia ERA-NET ce qui la positionne en 1^{ère} place parmi les régions françaises. Ces ERA-NET du 7^{ème} PCRD ont permis à la Région de soutenir des PME et laboratoires alsaciens pour un montant de 1,6 millions d'euros.

Le pari de la simplification et un budget en hausse

A l'heure où l'Union européenne connaît une crise économique et que les budgets d'investissement deviennent de plus en plus rares, le programme Horizon 2020 représente une opportunité pour les laboratoires, universités et PME alsaciens de continuer à innover pour faire en sorte que l'UE et les territoires qui la composent restent la première économie de la connaissance dans le monde.

Effet de levier déjà considérable dans le passé, les financements européens de la recherche et de l'innovation doivent être encore davantage mobilisés entre 2014 et 2020. L'enveloppe budgétaire d'Horizon 2020 a bénéficié d'une hausse significative malgré un budget global de l'UE en baisse. Les règles de participation ont par ailleurs été revues afin de faciliter la participation des acteurs. Simplification qui s'accompagne de la création de nouveaux types de financement encore plus attractifs pour les acteurs alsaciens comme l'instrument PME.

L'Alsace, terre d'innovation et carrefour de l'excellence scientifique

Située à la frontière de l'Allemagne et de la Suisse, l'Alsace doit continuer à exploiter son ouverture historique vers l'Europe et le monde pour apporter sa contribution à la compétitivité de l'Union européenne par des projets d'envergure.

Le présent guide, créé à l'initiative du Bureau Alsace, donne les premières clés de compréhension à tous ceux qui ont des idées en matière de recherche et d'innovation et qui souhaitent évaluer leur potentiel à la lumière du programme Horizon 2020. Rédigé dans le cadre du Réseau Europe Alsace, il illustre la force de frappe, la coopération exemplaire et la disponibilité des structures alsaciennes d'accompagnement aux programmes européens pour faire avancer la recherche et l'innovation en Alsace !

Horizon 2020 – pourquoi pas vous ?

Cédric Virciglio, Directeur du Bureau Alsace

Sommaire

EDITORIAL.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	5
COMMENT LIRE CE GUIDE ?.....	6
I. LES PRIORITES DE FINANCEMENT.....	8
Priorité 1 : « Excellence scientifique ».....	9
Conseil européen de la recherche.....	10
Technologies futures et émergentes.....	11
Actions Marie Skłodowska-Curie.....	12
Infrastructures de recherche.....	13
Priorité 2 : « Primauté industrielle ».....	14
Technologies génériques et industrielles.....	15
Accès au financement à risque.....	16
Innovation dans les PME.....	17
Priorité 3 : « Défis de société ».....	18
1. Santé, évolution démographique et bien-être.....	19
2. Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures et bioéconomie.....	20
3. Energies sûres, propres et efficaces.....	21
4. Transports intelligents, verts et intégrés.....	22
5. Action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières.....	23
6. L'Europe dans un monde qui change - Des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion.....	24
7. Sociétés sûres.....	25
Aspects transversaux.....	26
Science pour et avec la société.....	27
Diffuser l'excellence et élargir la participation à Horizon 2020.....	28
Institut européen d'innovation et de technologie.....	29
II. COMMENT PARTICIPER ?.....	30
Règles de participation.....	31
Types d'actions et de financements.....	32
Conseils et accompagnement.....	36

Introduction

« Le programme Horizon 2020 est crucial pour l'avenir de la recherche et de l'innovation en Europe et contribuera à la croissance, à l'emploi et à une meilleure qualité de vie. Horizon 2020 a été conçu de telle sorte qu'il produise des résultats et nous avons réduit les formalités administratives afin de faciliter la participation. J'encourage donc les chercheurs, les universités, les entreprises, y compris les PME, et d'autres acteurs à se manifester! »

Máire Geoghegan-Quinn, Commissaire européenne

Horizon 2020 est le programme européen de financement pour la recherche et l'innovation. Pour une période de 7 ans (2014-2020), il dispose de près de 80 milliards d'euros pour soutenir des projets tout au long de la chaîne de l'innovation : Depuis la première idée pour la recherche fondamentale jusqu'au nouveau produit, service ou procédé pour le marché et la société. Il contribue à réaliser l'Espace européen de recherche ainsi qu'à mettre en œuvre la Stratégie Europe 2020 et son initiative phare Union pour l'innovation. Il s'agit de stimuler la croissance et la création d'emplois, en rendant l'économie européenne plus compétitive grâce à des innovations.

Horizon 2020 finance essentiellement des projets collaboratifs de recherche et d'innovation, mais certains instruments peuvent également soutenir des acteurs individuels. Les bénéficiaires sont sélectionnés sur la base d'appels à propositions annuels pour la plus grande partie du programme.

Le programme Horizon 2020 se décline en trois priorités complémentaires :

Excellence scientifique - Primauté industrielle - Défis sociétaux.

A ces trois priorités s'ajoutent quatre programmes transverses. L'UE souhaite intégrer les régions moins avancées en termes de recherche et d'innovation dans les programmes d'excellence et ancrer d'avantage la recherche, l'innovation et la science dans la société. Horizon 2020 finance également le Centre commun de recherche (CCR) qui fournit une base d'information scientifique aux institutions politiques européennes et l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie (IET) qui réunit des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Pour la première fois, tous les instruments de financement de l'UE pour la recherche et l'innovation sont regroupés dans un même cadre et accompagnés d'un ensemble unique de règles. Horizon 2020 poursuit donc non seulement le programme-cadre de recherche et développement (7ème PCRD) et Euratom, mais aussi une partie du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP) ainsi que l'Institut européen d'innovation et de technologie. Horizon 2020 se distingue non seulement par une forte orientation sur l'innovation et l'exploitation des résultats de recherche, mais également par une hausse considérable du budget pour la recherche d'excellence.

Plus de 11.000 participants français ont bénéficié de près de 4,6 milliards d'euros sous le programme précédent, le 7ème programme cadre de recherche et de développement. Au-delà du soutien financier, la participation à un projet européen de recherche et d'innovation permet de développer des partenariats à l'international, de valoriser des activités de recherche et d'augmenter en visibilité.

Ce guide s'adresse à tout organisme de recherche et entreprise qui souhaite s'informer sur les possibilités offertes par le programme européen Horizon 2020. En deux parties, il présente la structure du programme et les modalités de participation avec pour objectif de donner un aperçu global des opportunités et de permettre ainsi de déterminer rapidement si Horizon 2020 peut être une solution de financement pour votre projet. Si c'est le cas, vous trouverez en fin du guide les contacts des structures alsaciennes, françaises et européennes qui peuvent vous conseiller et accompagner dans le montage d'un dossier Horizon 2020.

Comment lire ce guide ?

I. LES PRIORITES DE FINANCEMENT

La première partie du guide présente les sous-programmes d'Horizon 2020 de façon synthétique sur une page chacun.

La page suivante explique la structure de ces « fiches ».

II. COMMENT PARTICIPER ?

La seconde partie du guide contient :

Le résumé des règles générales de participation à Horizon 2020

Les modalités de participation des types de financement proposés par Horizon 2020

- Taux de financement
- Durée
- Bénéficiaires
- Activités financées
- ...

La présentation des structures qui accompagnent des porteurs de projets pour déposer un « dossier Horizon 2020 »

 Cliquez ici, j'indique un hyperlien !

Ce sigle vous permet d'accéder directement aux parties du guide qui vous intéressent : des fiches thématiques (technologies futures, énergie, etc.) à l'explication des instruments de financement, mais aussi les différentes fiches thématiques entre elles, afin d'indiquer toutes les opportunités de financement pour des sujets qui correspondent à plusieurs sous-programmes d'Horizon 2020

Budget 2014-2020 : X milliards €

Objectif

Description des objectifs à l'horizon 2020 des activités de recherche et d'innovation à mener dans le domaine concerné, tels qu'indiqués dans la base législative du programme Horizon 2020.

Bénéficiaires

Liste des types d'acteurs qui peuvent participer aux projets dans le domaine concerné. Exemples :

- Entreprises dont PME
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- ...

Déclinaison des appels à propositions

Les subventions d'Horizon 2020 sont généralement attribuées via une sélection suite à des appels à propositions annuels (indiqués dans des programmes de travail qui couvrent deux ans). Cette partie décrit comment sont structurées les thématiques couvertes dans le domaine concerné.

Des informations un peu plus détaillées sur les activités financées peuvent être indiquées ici.

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets sur cette thématique :

- ... [🔗](#)

Cet encadré indique des hyperliens vers les pages de ce guide concernant les autres sous-parties du programme Horizon 2020 qui peuvent être intéressantes pour quelqu'un qui s'intéresse au sujet en question.

Types d'actions et de financements

Liste des types d'actions qui peuvent bénéficier d'un financement dans le domaine concerné, et des types de financements disponibles. Ce signe « [🔗](#) » indique l'hyperlien vers les informations pratiques concernant les actions et financements. Exemples :

- Actions de recherche et d'innovation [🔗](#)
- Instruments financiers [🔗](#)
- Bourses « Consolidator Grant » [🔗](#)
- ...

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Cet encadré indique l'hyperlien vers la partie II du guide qui explique les règles de participation à Horizon 2020.

I. Les priorités de financement



Priorité 1 : « Excellence scientifique »

La priorité « **Excellence scientifique** » a pour objectif d'élever le niveau d'excellence scientifique de l'Europe pour garantir une recherche de classe mondiale à long terme, de soutenir les meilleures idées, de développer les talents en Europe, d'offrir aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires et de rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde.

Cette priorité vise à soutenir les meilleurs chercheurs en Europe dans toutes les phases de leur carrière scientifique. La communauté scientifique européenne jouera un rôle important dans la définition de la recherche effectuée dans le cadre de ce programme car il est ouvert à tout sujet de recherche, apportant son soutien selon le seul critère de l'excellence.

Quatre programmes :

- **Conseil Européen de la Recherche (CER)**  : Soutenir les chercheurs les plus créatifs et talentueux dans leurs travaux de recherche exploratoires
- **Technologies Futures et Emergentes (FET)**  : Financer la recherche collaborative et interdisciplinaire sur des projets à haut risque, pouvant avoir un impact technologique et social réels, tout en suivant des modes de pensée novateurs
- **Actions Marie Skłodowska-Curie**  : Donner aux chercheurs des possibilités de formation, de mobilité et d'évolution de carrière dans des secteurs académiques et non-académiques
- **Infrastructures de recherche**  : Doter l'Europe d'infrastructures de recherche d'envergure mondiale, y compris des e-infrastructures, accessibles à tous les chercheurs d'Europe et d'ailleurs

Objectif

Renforcer l'excellence, le dynamisme et la créativité de la recherche européenne.

Le Conseil européen de la recherche (CER) offre, sur la base d'une concurrence à l'échelle de l'Union, un financement attractif et flexible qui doit permettre aux chercheurs créatifs et talentueux et à leur équipe d'explorer les voies les plus prometteuses à la frontière de la science.

Bénéficiaires

- Chercheurs individuels (sans critère de nationalité, à condition de réaliser la recherche liée à la bourse au sein d'une institution européenne : université, laboratoire...)

Déclinaison des appels à propositions

Le CER finance l'excellence scientifique à la frontière des connaissances. C'est un programme scientifique « blanc » dédié à la recherche exploratoire, dont l'unique critère de sélection est l'excellence scientifique. Le projet peut porter sur toute thématique, sans application immédiate.

Le CER soutient des chercheurs individuels de toute nationalité qui mettent en oeuvre un projet de recherche en Europe. Les bourses CER permettent à ces chercheurs de constituer des équipes et de mener leur recherche sur une période de plusieurs années. Il y a des bourses pour les jeunes chercheurs (à partir de 2ans après la thèse) ainsi que pour les chercheurs établis.

Types d'actions et de financements

Le Conseil européen de la recherche propose quatre types de bourses individuelles :

- L'objectif des bourses **starting grants**  et **consolidator grants**  est de permettre à des jeunes scientifiques de constituer leur équipe de recherche autour d'un thème original. Elles soutiennent les projets scientifiques sur des sujets ambitieux et comportant des risques. La durée de la bourse est de 5 ans. Ces bourses sont délivrées en fonction de l'année d'obtention de la thèse : 2 à 7 ans après la thèse pour les « starting grants », 7 à 12 ans après la thèse pour les « consolidator grants ».
- Les bourses **advanced grants**  doivent permettre à des scientifiques confirmés de proposer un sujet en rupture par rapport à leurs activités de recherche, tout en restant actifs au niveau scientifique. Cette bourse est ouverte à tous les chercheurs confirmés, reconnus en tant que leaders d'exception et qui mènent un projet de recherche exploratoire. Les candidats doivent faire preuve d'un excellent « Track-record » (titres et travaux) relevé au cours des dix dernières années de recherche. La durée de la bourse est de 5 ans.
- Afin de permettre aux chercheurs lauréats d'une bourse CER de financer l'innovation issue de leur recherche, le CER a mis en place les bourses intitulées **proof of concept** . Postuler pour les bourses « proof of concept » n'est possible que si l'on a déjà obtenu une précédente bourse du CER. La durée de la bourse est de 12 à 18 mois.

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Budget 2014-2020 : 2,7 milliards €

Objectif

Créer des collaborations visant à explorer de nouveaux domaines de recherche pluridisciplinaire, à hauts risques et à accélérer le développement de technologies émergentes.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Promouvoir et soutenir l'émergence de technologies radicalement nouvelles
- Initier le développement d'écosystèmes de recherche et d'innovation européens autour de ces technologies

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Chercheurs débutants (étudiants de troisième cycle) et expérimentés
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions

FET Open: encourager les idées innovantes

FET Open soutient dans ses premiers pas la recherche scientifique et technologique axée sur l'exploration de nouvelles bases, qui serviront à développer les technologies révolutionnaires du futur en remettant en question les paradigmes actuels et en ouvrant de nouveaux domaines à l'exploration. Approche bottom up. 40 % du budget FET.

FET ProActiv: favoriser le développement de thèmes et communautés émergentes

FET ProActiv soutient la recherche exploratoire, susceptible de générer une masse critique de projets interconnectés qui, ensemble, constituent un réservoir européen de connaissance.

FET Flagship : relever les grands défis scientifiques et technologiques interdisciplinaires

FET Flagship soutient des activités de recherche scientifique et technologique ambitieuses à grande échelle visant à réaliser une percée dans des domaines jugés pertinents.




Les premiers thèmes (sélectionnés en 2013) : Graphene et Human Brain Project

FET ProActiv est en lien étroit avec les thèmes

« Défis de société »  et
« Primauté industrielle » .

2 ERA-NET sont en lien avec FET Flagship :
Flag-ERA et Chist-ERA.

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Accords-cadres de partenariat 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

Objectif

Les actions Marie Skłodowska-Curie se consacrent au développement des ressources humaines et de la valorisation des carrières des chercheurs du public et du privé, au travers de la mobilité et de la formation.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Attirer et retenir les meilleurs talents dans le domaine de la recherche en Europe
- Développer des schémas de formation innovants, interdisciplinaires et intersectoriels
- Promouvoir un développement de carrière durable dans la recherche et l'innovation, avec un focus sur la délivrance de nouvelles connaissances et compétences, et des conditions de travail attractives

Bénéficiaires

- Jeunes chercheurs : dans les 4 premières années d'expérience en recherche et non titulaires d'un doctorat
- Chercheurs expérimentés : titulaires d'un doctorat ou ayant plus de 4 ans d'expérience en recherche
- Universités ; organismes de recherche
- Entreprises, dont PME
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)

Déclinaison des appels à propositions

ITN (Innovative training networks) : La création d'un réseau de formation par la recherche qui va recruter des doctorants (European training network, European Industrial doctorate, European Joint Doctorate)

IF (Individual fellowships) : Effectuer une mobilité individuelle de chercheur expérimenté (à l'intérieur de l'Europe, vers un pays tiers ou accueil d'un chercheur d'un pays tiers, reprise de carrière, réintégration en Europe)

RISE : Echange et mobilité de doctorants, chercheurs, personnels administratifs ou techniques dans le cadre de réseaux intersectoriels, internationaux, ou les deux

COFUND : Co-financement de programmes d'aide à la mobilité des chercheurs

Nuit des Chercheurs : Événement européen de promotion des carrières scientifiques

Les principales caractéristiques des actions Marie Skłodowska-Curie :

- Actions ouvertes à tous les domaines de recherche (fondamentale jusqu'à proche du marché)
- Choix libre de la thématique de recherche - approche totalement « bottom-up »
- Aucune condition de nationalité pour les chercheurs
- Participation du secteur académique fortement encouragée
- La mobilité est une condition essentielle

Types d'actions et de financements

- Actions Marie Skłodowska Curie 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Budget 2014-2020 : 2,5 milliards €

Objectif

Parvenir à développer des infrastructures de recherche d'excellence pour 2020, promouvoir leur potentiel d'innovation et leurs ressources humaines.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Développer de nouvelles infrastructures de classe mondiale
- L'intégration et à l'ouverture des infrastructures nationales de recherche existantes d'intérêt paneuropéen et régional à de nouveaux utilisateurs
- Développer, déployer et exploiter des infrastructures en ligne basées sur les TIC
- Valoriser le potentiel d'innovation et renforcer le capital humain
- Renforcer la politique européenne et faciliter la coopération internationale stratégique

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions

Développer de nouvelles infrastructures de recherche (IR) de classe mondiale : étude de concept et phase préparatoire de nouvelles IR, mise en place de nouvelles IR (individuel ou clusters)

Intégrer et ouvrir les IR d'intérêt européen : Ouvrir les infrastructures régionales et nationales à l'ensemble des chercheurs en Europe et assurer un développement et une utilisation optimale

Infrastructures électroniques (e-Infrastructure) : analyse/stockage de données, Open Access, contribution à la Research Data Alliance, Centre d'excellence (CoE), réseau de centres de compétences pour les PME, services, réseau de recherche et de formation, environnements virtuels de recherche

Soutien à l'innovation, aux ressources humaines, à la politique et la coopération internationale exploiter le potentiel d'innovation des IR, renforcer le capital humain des IR, coopération internationale des IR, mesures politiques pour les IR, nouveaux métiers/compétences pour les e-infrastructures

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Accords-cadres de partenariat 
- Actions de cofinancement d'un marché public avant commercialisation (PCP) 
- Actions de cofinancement d'un marché public de solutions innovantes (PPI) 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Priorité 2 : « Primauté industrielle »

La priorité « **Primauté industrielle** » vise à accélérer le développement des technologies et innovations qui vont optimiser le potentiel de croissance des entreprises et d'aider les PME européennes innovantes à devenir des acteurs majeurs sur le marché mondial. L'accent est mis sur l'intégration de la R&D industrielle dans les projets. Les technologies industrielles clés font émerger de nouveaux produits et renforcent ainsi la compétitivité. Des résultats scientifiques dans ces domaines, par exemple des nouveaux matériaux ou des connaissances biotechnologiques, peuvent alimenter d'autres domaines de recherche et contribuer à relever les défis sociétaux.

Trois types d'activité :

- **Technologies génériques et industrielles**  : La recherche, le développement, la démonstration et, si pertinent, la standardisation et la certification seront soutenus pour les TIC, les nanotechnologies, les matériaux, la biotechnologie, les procédés de fabrication et l'espace; l'interaction et la convergence entre technologies et leur lien avec les défis sociétaux sont particulièrement soutenus; l'intégration des besoins des usagers est promue
- **Accès au financement à risque**  : Des instruments financiers en soutien aux investissements privés en recherche et innovation, mais sans discipline ou technologie pré-identifiée (prêts, garanties de prêts, investissement en capital-risque), doivent répondre au déficit de financement à risque en Europe pour les entreprises innovantes et à forte intensité de R&D
- **Innovation dans les PME**  : Un soutien conçu spécifiquement pour les PME va encourager toute forme d'innovation dans les PME qui ont un potentiel de croissance et d'internationalisation sur le marché intérieur européen et au-delà

Budget 2014-2020 : 13,6 milliards €

Objectif

Conserver et renforcer la compétitivité de l'industrie européenne sur la scène mondiale par la recherche et l'innovation dans les technologies génériques et le secteur spatial.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Favoriser les projets de recherche et d'innovation portés par ou impliquant fortement l'industrie
- Soutenir des projets à fort impact en phase de développement avancé
- Encourager les approches qui combinent différentes technologies génériques et industrielles

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME (surtout industrielles)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Autres types d'acteurs en fonction des besoins

Déclinaison des appels à propositions

Les domaines technologiques couverts sont (« technologies clés ») :

- Les biotechnologies
- Les matériaux avancés
- Les nanotechnologies
- Les systèmes de production
- La photonique
- La micro- et nanoélectronique

Horizon 2020 soutient par ailleurs des partenariats public-privé qui mettent en œuvre des feuilles de route technologiques dans des domaines spécifiques :

- L'efficacité énergétique dans le bâtiment (EeB)
- L'usine du futur (FoF)
- Les procédés de production durable (SPIRE)
- TIC: robotique, photonique, internet du futur, high performance computing

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets liés aux technologies :

- Défis sociétaux 
- FET 

Types d'actions et de financements

- Actions d'innovation 
- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Instrument PME 
- Prix 
- Instruments financiers 
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

Objectif

Contribuer à pallier les déficiences du marché sur le plan de l'accès au financement à risque à des fins de recherche et d'innovation, tout au long du cycle de vie de l'innovation.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Aider les entreprises et d'autres acteurs à accéder plus facilement aux prêts, garanties, contre-garanties et des financements hybrides, mezzanine et de fonds propres
- Améliorer le profil de financement et le profil de risque des activités de recherche et d'innovation
- Encourager le secteur privé à investir dans la recherche et l'innovation

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Organismes financiers intermédiaires (par exemple banques)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Partenariats public-privé

Types d'actions et de financements

L'accès au financement d'Horizon 2020 via les instruments financiers est accordé en fonction de la demande, en lien avec les priorités d'Horizon 2020. Les instruments financiers peuvent être combinés entre eux et à des subventions.

Les conditions d'attribution sont définies soit au niveau européen par la Banque européenne d'investissement (BEI) ou le Fonds européen d'investissement (FEI), soit au niveau local par des organismes intermédiaires (banques par exemple) sélectionnés par BEI/FEI.

Les instruments financiers sont mobilisables pour toutes les thématiques des défis de société et des technologies clés.

Service de prêt et de garantie

L'objectif est d'améliorer l'accès au financement par l'emprunt – prêts, garanties, contre-garanties et autres formes de financement par l'emprunt et de financement à risque. Deux composantes :

- Financement sur demande : attribution de prêts et de garanties selon le principe du 'premier arrivé, premier servi'; priorité pour les PME, en particulier celles en phase 3 de l'instrument PME .
- Financement ciblé, sur la base des priorités d'Horizon 2020

Instruments de fonds propres

L'objectif est de fournir des fonds propres ou quasi-fonds propres pour couvrir les besoins de développement et de financement des entreprises innovantes, de la phase d'amorçage à celle de la croissance et de l'expansion. L'UE se concentrera sur les fonds de capital-risque de départ et les fonds de fonds qui fournissent du capital-risque et des quasi-fonds propres à des entreprises. L'UE se fonde sur une approche par portefeuilles, au titre de laquelle les fonds de capital-risque et autres intermédiaires comparables sélectionnent les entreprises dans lesquelles investir.

Accès à tous les instruments financiers soutenus par Horizon 2020 :
<http://access2eufinance.ec.europa.eu>

Les instruments d'emprunt et de fonds propres d'Horizon 2020 sont associés aux instruments financiers du programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (COSME). Horizon 2020 se concentre avant tout sur le financement de la recherche et de l'innovation et dans le soutien au financement des entreprises en phase de démarrage, tandis que COSME soutient les PME dans leur phase d'internationalisation et de croissance.

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Budget 2014-2020 : 616 millions €

Objectif

Encourager l'innovation dans les PME, en couvrant leurs différents besoins tout au long du cycle de l'innovation (de l'idée à la première facture), et cela quel que soit le type d'innovation (technologique ou non-technologique).

Les activités soutenues contribueront à :

- Permettre aux PME d'accélérer le processus d'innovation et de pouvoir transformer une idée en produit, procédé ou service
- Renforcer les compétences des PME dans la gestion de l'innovation, améliorer leur accès au financement et leur mise en réseau et coopération avec des parties externes
- Développer l'écosystème du soutien à l'innovation en faveur des PME en Europe

Bénéficiaires

- PME
- Associations de clusters et autres intermédiaires

Déclinaison des appels à propositions

L'**instrument PME** est destiné aux PME innovantes présentant une forte ambition de se développer et de s'internationaliser. Ouvert à tous types d'innovation, y compris les innovations non-technologiques et de services, il est conçu comme un outil de croissance qui pourra soutenir la PME en fonction de la maturité du projet, de l'idée à la commercialisation. Thématiques ouvertes, approche bottom-up.




Les thématiques en **phase 1** (étude de faisabilité) et en **phase 2** (projet innovant) sont définies tous les deux ans dans les programmes de travail des défis sociétaux et des technologies clés. Pour les deux premières phases, la PME bénéficie d'une subvention.

La **phase 3** (commercialisation) est soutenue par les instruments financiers d'Horizon 2020 (garanties de prêt ou capital-risque).

Renforcement de la capacité d'innovation des PME : Soutien aux organismes intermédiaires pour améliorer l'écosystème de soutien à l'innovation pour les PME.

Une partie du budget d'Horizon 2020 est dédiée au programme Eurostars II qui s'adresse aux PME-PMI à fort potentiel de croissance et qui ont un projet d'innovation collaboratif (produit/procédé/service) orienté marché.

Types d'actions et de financements

- Instrument PME 
- Actions de coordination et de soutien 
- Actions d'innovation 

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets liés à l'innovation dans les PME :

- Marie S.-Curie 
- Technologies clés 
- Défis sociétaux 
- Accès aux financements à risques 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :








« Comment participer ? »

Priorité 3 : « Défis de société »

La priorité « **Défis sociétaux** » traite des principaux problèmes de société qui préoccupent la population en Europe et dans le monde qu'aucun Etat membre ne peut prétendre relever seul. La recherche et l'innovation sont orientées vers la réponse à sept grands défis, plutôt qu'uniquement vers des disciplines scientifiques ou des secteurs technologiques. Chaque défi demande une réponse interdisciplinaire et innovante.

Toute la chaîne de l'innovation est concernée, jusqu'aux dernières étapes avant la mise sur le marché. Seront donc incluses les activités liées à l'innovation, telles que les projets pilotes, la démonstration, les bancs d'essai, le soutien aux procédures de passation de marché public et l'accompagnement vers la commercialisation des innovations.

Les sept défis sont regroupés comme suit :

- **Santé, évolution démographique et bien-être**  - y compris les maladies des jeunes et des personnes âgées, comme les maladies neurodégénératives, musculo-squelettiques et les maladies chroniques, les objectifs de développement du millénaire, le vieillissement et le bien-être, la médecine personnalisée
- **Bioéconomie**  - l'alimentation, la forêt et la recherche marine et maritime
- **Energie**  - y compris un nouvel accent sur le gaz, la sécurité énergétique, les réseaux intelligents, le stockage de l'énergie, les technologies d'équilibrage de sauvegarde et le captage de carbone et l'utilisation
- **Transport**  - y compris la mobilité et la logistique
- **Climat**  - y compris la gestion de l'eau, la biodiversité, les matières premières, l'éco-innovation
- **Sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion**  - y compris la démographie, en sciences humaines, l'innovation, le patrimoine culturel et l'identité européenne
- **Sécurité**  - la lutte contre la criminalité, le trafic illicite et le terrorisme, la protection des infrastructures critiques, la gestion des frontières, la résilience aux crises et aux catastrophes, la vie privée sur Internet, une politique de sécurité extérieure de l'UE, la prévention des conflits et de consolidation de la paix

1. Santé, évolution démographique et bien-être

Budget 2014-2020 : 7,5 milliards €

Objectif

Améliorer la santé et le bien-être de tous tout au long de la vie.

Les activités soutenues contribueront à :

- Transformer les résultats scientifiques en traitements médicaux au bénéfice des citoyens européens
- Améliorer la compétitivité des industries pharmaceutiques et médicales
- Proposer des outils et des méthodologies pour optimiser les performances des systèmes de santé
- Apporter des solutions permettant d'accompagner le vieillissement de la population

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales, nationales)
- Organisations internationales ou de la société civile (dont organisations de patients)











Déclinaison des appels à propositions

- Mieux comprendre les pathologies et le vieillissement
- Améliorer les diagnostics de pathologies
- Développer une meilleure prévention et une identification fine des pathologies
- Développer des traitements et des technologies innovantes
- Maintenir en bonne santé et en activité des populations vieillissantes
- Personnalisation des traitements
- Améliorer la performance des systèmes d'échange d'informations médicales, mieux exploiter les données médicales et fournir des informations qualifiées pour une meilleure définition des politiques de santé

Par ailleurs, Horizon 2020 soutient de nombreux réseaux et partenariats, dont :

- *Partenariat européen de l'innovation pour un vieillissement actif et en bonne santé (PEI AHA)*
- *Initiative pour les médicaments innovants (IMI)*
- *Programme pour une vie active et assistée (AAL)*

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Instrument PME 
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) 
- Cofinancement ERA-NET (ERA-NET Cofund) 
- Prix 
- Actions de cofinancement d'achats publics avant commercialisation (PCP) 
- Actions de cofinancement d'achats publics de solutions innovantes (PPI) 
- Instruments financiers 

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets sur cette thématique :

- Marie S.-Curie 
- Infrastructures de recherche 
- Technologies clés 
- FET 
- Défi bioéconomie (alimentation) 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

2. Sécurité alimentaire, agriculture et sylviculture durables, recherche marine, maritime et dans le domaine des eaux intérieures et bioéconomie

Budget 2014-2020 : 3,9 milliards €

Objectif

Assurer des approvisionnements suffisants en aliments sûrs, sains et de qualité et en autres bioproduits, en développant des systèmes de production primaire qui soient productifs, durables et efficaces dans l'utilisation des ressources, et en promouvant les services éco-systémiques associés ainsi que le rétablissement de la biodiversité, parallèlement à des chaînes d'approvisionnement, de traitement et de commercialisation compétitives et émettant peu de carbone.

Il s'agit d'accélérer la transition vers une bioéconomie européenne durable.

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales, nationales)
- Organisations internationales ou de la société civile (dont organisations de consommateurs et d'utilisateurs)

Plusieurs sujets vont nécessiter une approche « multi-acteurs » qui vise à mieux impliquer les acteurs (comme les usagers finaux, les entreprises, etc...) pendant tout le projet.

Déclinaison des appels à propositions

Sécurité alimentaire durable : systèmes de production, aliments sûrs et sains, consommation durable

Croissance bleue : exploitation durable de la vie marine, défis offshore, systèmes et technologies d'observation des océans, aspects socio-économiques

Bioéconomie durable, innovante et inclusive : agriculture et sylviculture durables, industries compétitives et durables

Horizon 2020 soutient par ailleurs un partenariat public-privé qui met en œuvre une feuille de route technologique dans le domaine de l'industrie de transformation durable par l'efficacité des ressources et de l'énergie (« JTI Bio-Based Industries »).

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets sur cette thématique :

- Défi santé [🔗](#)
- Défi climat (déchets, eau) [🔗](#)
- Marie S.-Curie [🔗](#)
- FET [🔗](#)
- Infrastructures de recherche [🔗](#)
- Technologies clés [🔗](#)

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation [🔗](#)
- Actions d'innovation [🔗](#)
- Actions de coordination et de soutien [🔗](#)
- Cofinancement ERA-NET (ERA-NET Cofund) [🔗](#)
- Instrument PME [🔗](#)
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) [🔗](#)
- Prix [🔗](#)
- Instruments financiers [🔗](#)

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

3. Energies sûres, propres et efficaces

Budget 2014-2020 : 5,9 milliards €

Objectif

Assurer le passage à un système énergétique fiable, financièrement abordable, accepté de tous, durable et compétitif, qui vise à réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles.

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Collectivités locales
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales, nationales)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions

Efficacité énergétique : bâtiments et comportements des usagers, chauffage et refroidissement, industrie et produits, modes de financement d'une énergie durable




Energie bas-carbone compétitive : bio-carburants et carburants alternatifs notamment dans le domaine du transport, modernisation du réseau électrique, améliorer la flexibilité des systèmes énergétiques par le développement de technologies de stockage de l'énergie, diminuer l'impact des carburants fossiles (ex. stockage géologique du CO2),...

Villes et communautés intelligentes : démonstration à grande échelle de solutions, technologies et méthodologies issues de la recherche et de l'innovation dans les domaines de l'énergie, des transports et des TIC; une collaboration forte entre les collectivités locales et les industriels est attendue

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets sur cette thématique :

- Marie S.-Curie 
- FET 
- Infrastructures de recherche 
- Technologies clés 
- Défi bioéconomie (croissance bleue) 

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Instrument PME 
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) 
- Cofinancement ERA-NET (ERA-NET Cofund) 
- Instruments financiers 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

4. Transports intelligents, verts et intégrés

Budget 2014-2020 : 6,3 milliards €

Objectif

Parvenir à un système de transport européen économe en ressources, respectueux de l'environnement, sûr et continu au bénéfice des particuliers, de l'économie et de la société.

Les activités soutenues viseront à contribuer à répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux auxquels l'Union européenne doit faire face en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'utilisation croissante des technologies de l'information, de l'amélioration de la sécurité des systèmes de transports et des véhicules et de la compétitivité des industries européennes du secteur, dans une optique d'accroissement des transports intermodaux d'une part et de la compétition industrielle des pays émergents d'autre parts.

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions

Mobilité et croissance :

- Défis propres aux différents modes de transport : aviation, rail, route, transport par voie d'eau
- Défis spécifiques de l'intégration des transports : urbanisme, logistique, système pour transports intelligents, infrastructures
- Problématiques transversales : recherche socio-économique et comportementale, activités pour les politiques publiques futures, innovation dans les PME, prix incitatifs

Horizon 2020 soutient par ailleurs un partenariat public-privé (PPP) qui met en œuvre une feuille de route technologique dans le domaine de l'industrie de transformation durable par l'efficacité des ressources et de l'énergie (PPP Véhicules verts).

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation [🔗](#)
- Actions d'innovation [🔗](#)
- Actions de coordination et de soutien [🔗](#)
- Instrument PME [🔗](#)
- Actions de cofinancement d'achats publics avant commercialisation (PCP) [🔗](#)
- Actions de cofinancement d'achats publics de solutions innovantes (PPI) [🔗](#)
- Prix [🔗](#)
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) [🔗](#)
- Instruments financiers [🔗](#)

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets liés aux transports :

- Smart Cities and Communities [🔗](#)
- Défi bioéconomie ("« Blue Growth »") [🔗](#)
- Technologies clés (notamment espace) [🔗](#)
- Marie S.-Curie [🔗](#)
- FET [🔗](#)

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

5. Action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières

Budget 2014-2020 : 3,1 milliards €

Objectif

Concilier la croissance démographique mondiale et les limites de la planète en termes de ressources naturelles et d'équilibre des écosystèmes. L'économie verte, circulaire, à mettre en place doit permettre de découpler la croissance économique et l'usage de ressources (dont l'eau) qui se raréfient.

Les activités soutenues visent à produire des connaissances, des outils, des méthodes et des politiques ainsi que des éco-innovations permettant d'aboutir à une économie verte durable.

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales, nationales)
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions

- Combattre le changement climatique et s'y adapter
- Protéger l'environnement grâce à une gestion durable des ressources naturelles, de l'eau, de la biodiversité et des écosystèmes
- Assurer l'approvisionnement de l'Europe en matières premières (hors énergie et agriculture)
- Permettre une transition vers une économie verte en Europe grâce à l'éco-innovation
- Développer des systèmes complets et soutenus d'observation et d'information à l'échelle mondiale en matière d'environnement
- Patrimoine culturel

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets sur cette thématique :

- Marie S.-Curie [🔗](#)
- FET [🔗](#)
- Infrastructures de recherche [🔗](#)
- Défi bioéconomie [🔗](#)
- Défi sécurité [🔗](#)
- Défi énergie [🔗](#)

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation [🔗](#)
- Actions d'innovation [🔗](#)
- Cofinancement ERA-NET (ERA-NET Cofund) [🔗](#)
- Actions de coordination et de soutien [🔗](#)
- Instrument PME [🔗](#)
- Instruments financiers [🔗](#)
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) [🔗](#)

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

6. L'Europe dans un monde qui change : des sociétés ouvertes à tous, innovantes et capables de réflexion

Budget 2014-2020 : 1,3 milliards €

Objectif

Parvenir à promouvoir des sociétés européennes assurant l'insertion de tous, innovantes et sûres dans un contexte de transformations sans précédent et d'interdépendances mondiales croissantes.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Des sociétés ouvertes à tous – inclusion sociale, économique et politique
- Des sociétés novatrices – créativité, innovation sociale et intergénérationnelle
- Des sociétés réflexives – patrimoine culturel et identité européenne






Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions

- Surmonter la crise : nouvelles idées, stratégies et structures de gouvernance pour l'Europe
- La jeune génération dans une Europe innovante, inclusive et durable
- Des sociétés réflexives - patrimoine culturel et identité européenne
- L'Europe comme acteur global
- Nouvelles formes d'innovation

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Actions d'innovation 
- Cofinancement ERA-NET (ERA-NET Cofund) 
- Instrument PME 
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) 
- Instruments financiers 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Budget 2014-2020 : 1,7 milliards €

Objectif

Protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens.

Les activités soutenues viseront à contribuer à :

- Lutter contre la criminalité, le trafic illicite et le terrorisme, y compris la compréhension et la lutte contre les idées et les croyances terroristes
- Accroître la résilience de l'Europe aux crises et aux catastrophes, protéger et améliorer la résilience des infrastructures critiques, des chaînes d'approvisionnement et des modes de transport
- Renforcer la sécurité par la gestion des frontières
- Améliorer la cyber sécurité
- Assurer le respect de la vie privée et les libertés individuelles, y compris sur l'internet
- Améliorer la normalisation et l'interopérabilité des systèmes, y compris pour les situations d'urgence

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile



Déclinaison des appels à propositions

Résistance aux catastrophes : gestion de crise, adaptation aux changements climatiques, protection des infrastructures critiques, technologies de communication, aspects éthiques/sociétaux

Lutte contre la criminalité et le terrorisme : médecine légale, police, sécurité urbaine, aspects éthiques/sociétaux

Sécurité des frontières et extérieure : sécurité des frontières maritimes, points de passage des frontières, lutte contre les réseaux de trafic, sécurité extérieure, aspects éthiques

D'autres parties d'Horizon 2020 peuvent soutenir des projets liés à cette thématique :

- Marie S.-Curie 
- Technologies clés (notamment TIC) 

Types d'actions et de financements

- Actions d'innovation 
- Actions de recherche et d'innovation 
- Actions de coordination et de soutien 
- Instrument PME 
- Actions de cofinancement d'achats publics avant commercialisation (PCP) 
- Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation) 
- Instruments financiers 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

Aspects transversaux

En couplant la recherche et l'innovation, Horizon 2020 cherche à atteindre trois objectifs prioritaires que sont l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis de société. Si ces trois priorités doivent être réalisées par le biais de programmes spécifiques qui sont détaillés dans les pages précédentes de ce guide, Horizon 2020 comprend aussi plusieurs programmes et organismes transversaux qui ont le même but.

Programmes et organismes transversaux :

- **Science pour et avec la société**  vise à contribuer au rapprochement science et société, au recrutement des meilleurs talents pour la science, tout en rendant compatible l'excellence scientifique et la responsabilité sociale
- **Diffuser l'excellence et élargir la participation à Horizon 2020**  a pour but d'exploiter pleinement le potentiel des talents européens et à veiller à ce que les retombées d'une économie axée sur l'innovation soient à la fois maximisées et largement réparties parmi tous les pays au sein de l'Union, conformément au principe d'excellence
- **Institut Européen d'innovation et de technologie (IET)**  contribue à relever les défis sociétaux d'Horizon 2020, en soutenant le développement de communautés de la connaissance et de l'innovation réunissant des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Le Centre commun de recherche (CCR), une des directions générales de la Commission européenne : La mission du CCR est de fournir un soutien scientifique et technique à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques communautaires. Il compte sept instituts de recherche situés dans cinq États membres de l'UE (Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas et Espagne). Dans le cadre d'Horizon 2020, le CCR bénéficie d'un budget de 1,9 milliard d'euros pour ses activités non nucléaires et de 560 millions d'euros pour ses activités nucléaires.

LE CRR ne sera pas détaillé dans le présent guide car il ne s'agit pas d'une structure ouverte à la participation ou offrant des financements.

Budget 2014-2020 : 462 millions €

Objectif

Contribuer au rapprochement science et société, au recrutement des meilleurs talents pour la science, tout en rendant compatible excellence scientifique et responsabilité sociale.

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Pour la plupart des activités, des consortia composés de différents types d'acteurs sont attendus, y compris des sciences humaines et sociales, de PME et d'organisations de la société civile, d'organisations philanthropiques etc.

Déclinaison des appels à propositions

Rendre les formations et carrières scientifiques attractives aux yeux des jeunes : mesures innovantes pour rendre les formations et carrières scientifiques attractives aux yeux des jeunes, recherche et innovation responsables dans les curricula de l'enseignement supérieur, action transnationale du réseau de services EURAXESS

Promouvoir l'égalité des genres dans la recherche et l'innovation (RI) : communication innovante à destination des filles pour faire des études scientifiques, impact de la diversité des sexes sur la RI, évaluation des initiatives de promotion de l'égalité des genres, soutien aux organisations de recherche pour mettre en œuvre des plans d'égalité des genres

Intégrer la société dans la recherche et l'innovation (RI) : expositions et cafés scientifiques pour atteindre un public pan-européen, intégration de citoyens et acteurs multiples dans l'élaboration de scénarios, plateforme de partage des connaissances, soutenir le changement structurel vers une RI responsable

L'aspect « Intégrer la société dans la recherche et l'innovation » est étroitement lié à l'appel « La nuit des chercheurs » [ici](#).

Développer la gouvernance pour l'avancement d'une recherche et innovation responsable (RIR) : promouvoir l'intégration de la RIR dans les systèmes actuels de recherche et d'innovation, RIR dans un contexte industriel, information scientifique dans l'ère numérique, approches innovantes pour la diffusion de résultats de recherche, l'éthique dans la recherche

Types d'actions et de financements

- Actions de recherche et d'innovation [ici](#)
- Actions de coordination et de soutien [ici](#)

Plus d'informations sur les règles de participation ici :
« Comment participer ? »

Budget 2014-2020 : 817 millions €

Objectif

Parvenir à exploiter pleinement le potentiel des talents européens et à veiller à ce que les retombées d'une économie axée sur l'innovation soient à la fois maximisées et largement réparties au sein de l'Union, conformément au principe d'excellence.

Les activités soutenues viseront ainsi à remédier aux disparités importantes en ce qui concerne les résultats obtenus en matière de recherche et d'innovation entre les différents pays de l'Union européenne. Ces activités seront distinctes des politiques et actions menées au titre des fonds européens structurels et d'investissement et, le cas échéant, viendront les compléter et agir en synergie avec elles.

Bénéficiaires

- Entreprises dont PME
- Autorités publiques ou gouvernementales (locales, régionales ou nationales)
- Groupes de recherche relevant d'universités ou d'instituts de recherche
- Institutions dirigeant des infrastructures de recherche d'un intérêt transnational
- Organisations et chercheurs de pays tiers (non membres UE, non-associés à Horizon 2020)
- Organisations internationales ou de la société civile

Déclinaison des appels à propositions


WIDESPREAD :

- **Le pairage** a pour objectif de former des équipes entre d'excellentes institutions de recherche et des régions peu performantes en matière de recherche, développement et innovation en vue de la création ou de la remise à niveau et de la modernisation de centres d'excellence localisés dans les régions moins performantes
- **Les chaires EER** (Espace Européen de la Recherche) ont pour objectif d'attirer des chercheurs de renom dans des établissements ayant un clair potentiel d'excellence scientifique
- **Le Réseau Transnational des Points de Contacts Nationaux** a pour objectif de faciliter la coopération entre les points de contacts nationaux et les organismes chargés de la mise en œuvre d'Horizon 2020

JUMELAGE :

L'objectif est de renforcer nettement un domaine défini de recherche dans une institution émergente en établissant des liens avec au moins deux institutions de pointe au niveau international.

Types d'actions et de financements

- Accords-cadres de partenariat 
- Actions de coordination et de soutien 

Plus d'informations sur les règles de participation ici :

« Comment participer ? »

Budget 2014-2020 : 2,7 milliards €

L'Union européenne dispose d'atouts décisifs : l'excellence de sa recherche, le dynamisme de ses entreprises et le génie de ses créatifs. Cependant, en raison du cloisonnement de ces trois sphères, peu de produits ou services innovants sont créés en Europe. Il est alors impératif de **renforcer l'intégration des secteurs du triangle de la connaissance que sont la recherche-développement, l'éducation et l'innovation**. C'est là le rôle de l'IET.

L'Institut européen d'innovation et de technologie (IET) est une structure européenne indépendante basée à Budapest, créée en 2008.

L'instrument d'action de l'IET ce sont les **Communautés de la Connaissance et de l'Innovation**, plus communément désignées sous l'acronyme anglais de **KICs** (Knowledge and Innovation Communities). Ces KICs sont financées à hauteur de 25% par l'IET et regroupent des universités, des organismes de recherche, des entreprises publiques ou privées, des institutions financières ainsi que des collectivités régionales et locales. Leur objectif est d'améliorer la transition...

...de l'idée au produit

...du laboratoire au marché

...de l'étudiant à l'entrepreneur

Comment participer aux KICs ?

Tandis que l'IET est basé à Budapest, les KICs ont chacune plusieurs sites appelés « co-location centres». Pour devenir partenaire d'une KIC existante, il faut contacter un de ces sites. La création de nouvelles KICs se fait sur la base d'appels à propositions publiés par la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020.

Les trois premières KICs lancées en 2010

Climate-KIC : atténuation et adaptation au changement climatique

Sites : London, Zürich, Großraum Berlin, Großraum Paris, Randstad

IET ICT Labs : technologies de l'information et de la communication

Sites: Stockholm, Helsinki, Berlin, Paris, Eindhoven

KIC InnoEnergy – énergie durable

Sites : Baden-Württemberg, Grenoble, Barcelona, Eindhoven-Leuven, Stockholm.

KICs à créer sous Horizon 2020

2014

Innovation pour la santé et le vieillissement actif

Matières premières – prospection, extraction durable, traitement et recyclage

2016

Processus industriels à forte valeur ajoutée

Alimentation du futur – chaîne d'approvisionnement durable des ressources jusqu'aux consommateurs

2018

Mobilité urbaine

II. Comment participer ?



Quelles sont les règles d'éligibilité pour participer au programme Horizon 2020 ?

Toute entité légale peut participer à Horizon 2020 sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les consortia doivent être composés au minimum de trois entités légales. Les trois entités légales doivent être établies dans des Etats membres ou Etats associés différents,
- les entités légales doivent être indépendantes les unes des autres,
- les Etats tiers (non membre UE, non associé à Horizon 2020) : leur participation devra être justifiée comme essentielle pour la mise en œuvre du projet, ou prévue au titre d'un accord de coopération scientifique et technologique, ou expressément prévu dans le programme de travail.

Par exception, une seule entité établie dans un Etat membre ou un Etat associé peut participer aux projets relevant du Conseil européen de la recherche, aux actions Marie Skłodowska-Curie, à l'instrument PME, ou lorsque le programme de travail ou plan de travail le prévoit.

Quels sont les critères d'évaluation des projets déposés dans le cadre d'Horizon 2020 ?

Trois critères d'évaluation simples et uniformes (à l'exception du CER où l'excellence sera le seul critère d'évaluation) :

- **Excellence** : clarté et pertinence des objectifs, solidité du concept, ambition
- **Impact** : augmenter la capacité d'innovation, renforcer la compétitivité des entreprises, efficacité des mesures proposées pour exploiter/diffuser les résultats (selon type d'action)
- **Qualité et efficacité de la mise en œuvre** : cohérence et efficacité du plan de travail, complémentarité des partenaires, pertinence de la gouvernance

Il est recommandé de bien garder ces critères en tête pendant la rédaction de la proposition.

Quel est le taux de financement des projets retenus dans le cadre d'Horizon 2020 ?

Le taux de financement unique est prévu à hauteur de **100% des coûts totaux éligibles** (sauf pour les projets d'innovation où le taux sera de 70% maximum pour les entreprises).

Le programme financera également les coûts indirects des participants à **un taux unique de 25% des coûts directs éligibles** (dans certains cas, les frais indirects seront financés sous la forme de *lump sums* ou *unit costs* lorsque le programme de travail le prévoit).

Comment évaluer si un projet est un projet d'innovation ou de recherche ?

Parmi les critères de distinction entre les projets de recherche et d'innovation, tout porteur peut se référer à l'échelle TRL [TRL](#), une échelle d'évaluation du degré de maturité des projets. Le degré de maturation requis pour participer à une action d'innovation ou de recherche sera indiqué dans les programmes de travail de référence.

Quand et comment déposer un projet dans le cadre d'Horizon 2020 ?

Les appels à projets sont publiés sur le *Portail des Participants* [Portail des Participants](#). Les dépôts se font **par voie électronique uniquement**.

Que signifie le terme « Open Access » ?

L'Open Access signifie un accès libre et ouvert (gratuit et en ligne pour les utilisateurs) **aux publications scientifiques** issues des résultats du projet Horizon 2020 ou **aux données de la recherche** issues du projet Horizon 2020, en respect des intérêts légitimes des participants. Cela n'implique pas l'obligation de publier les résultats.

Il existe des précisions quant aux obligations de diffusion et d'exploitation des résultats du projet dans les programmes de travail de référence, notamment en ce qui concerne les projets d'innovation.

Types d'actions et de financements

Action de recherche et d'innovation

Action qui consiste principalement en activités visant à établir de nouvelles connaissances et/ou d'explorer la faisabilité d'un(e) technologie/produit/procédé/service/solution nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure de la recherche fondamentale et appliquée, du développement et de l'intégration de technologie, des essais et la validation d'un prototype à petite échelle dans un laboratoire ou un environnement simulé.

Les projets peuvent inclure des activités de démonstration ou pilotes directement liées mais limitées et visant à montrer la faisabilité technique dans un environnement presque opérationnel.

Taux de financement : 100%

Action d'innovation

Action qui consiste principalement en activités visant directement à produire des plans/arrangements /concepts pour un produit/procédé/service nouveau ou amélioré. Ces activités peuvent inclure prototypage, essais, démonstration ou pilotes (visé à valider la viabilité technique et économique dans un environnement (presque) opérationnel), validation du produit à grande échelle, première commercialisation (implique souvent la validation de la performance technique et économique au niveau systémique et dans les conditions réelles du marché).

Les projets peuvent inclure des activités limitées de recherche et de développement.

Taux de financement : 70% (100% pour les entités légales à but non lucratif)

TRL – L'échelle d'évaluation du degré de maturité des projets

Parmi les critères de distinction entre les projets de recherche et d'innovation, tout porteur peut se référer à l'échelle TRL («Technology Readiness Level»), une échelle d'évaluation du degré de maturité des projets. Le TRL sera indiqué dans les programmes de travail de référence.

TRL 1 – Principes de base observés

TRL 2 – Concept technologique formulé

TRL 3 – Preuve de concept expérimental

TRL 4 – Technologie validée en laboratoire

TRL 5 – Technologie validée dans un environnement pertinent (environnement industriel pertinent pour les technologies clés)

TRL 6 – Technologie démontrée dans un environnement pertinent (environnement industriel pertinent pour les technologies clés)

TRL 7 – Démonstration dans un environnement opérationnel

TRL 8 – Système complet et qualifié

TRL 9 – Système approuvé dans un environnement opérationnel (fabrication/production compétitive pour les technologies clés et l'espace)

Actions de coordination et de soutien

Action qui consiste principalement en mesures d'accompagnement comme la standardisation, dissémination, sensibilisation et communication, mise en réseau, services de coordination et de soutien, dialogues politiques et exercices d'apprentissage mutuel et études. Elle peut inclure des études de design pour de nouvelles infrastructures et des activités complémentaires de planning stratégique, mise en réseau et coordination entre programmes dans différents pays.

Taux de financement : 100%

Cofinancement ERA-NET (ERA-NET Cofund)

Le cofinancement ERA-NET vise à soutenir des partenariats public-public, y compris des initiatives de programmation conjointe entre Etats membres, dans la préparation, la mise en place de structures de réseau, le design, la mise en œuvre et la coordination d'activités conjointes ainsi que le cofinancement (« topping-up ») européen d'appels à propositions transnationaux. Un ERA-NET permet la collaboration de programmes à tout stade de l'échelle de l'innovation.

L'activité principale et obligatoire d'un ERA-NET est la mise en œuvre d'un appel à projets conjoint entre les partenaires, cofinancé par l'UE, qui mène au financement de projets transnationaux de recherche et/ou d'innovation. D'autres activités, y compris d'autres appels à projets, peuvent être mises en œuvre.

Taux de financement : 33% (le cofinancement européen d'appels à projets est limité à un appel par ERA-NET, le cofinancement de la coordination s'élève à 29.000 euros par an par bénéficiaire représentant jusqu'à 20% maximum de la contribution européenne totale pour le réseau ERA-NET)

Action de cofinancement d'achats publics avant commercialisation (PCP)

Action qui vise à encourager des marchés publics de recherche, développement et validation de nouvelles solutions qui peuvent apporter des améliorations significatives en efficacité et qualité dans des domaines d'intérêt public, tout en ouvrant des opportunités commerciales pour l'industrie et les chercheurs européens. Cofinancement européen pour un groupe d'acheteurs publics pour organiser un marché public conjoint (appel d'offres conjoint, évaluation conjointe, un acheteur pilote signe les contrats de services R&D au nom du groupe d'acheteurs).

Taux de financement : 70% des coûts éligibles des activités éligibles, maximum 30% de la subvention peuvent financer des actions de coordination

Action de cofinancement d'achats publics de solutions innovantes (PPI)

Action qui vise à encourager des groupes d'acheteurs à partager les risques d'adopter tôt des solutions innovantes, tout en ouvrant des opportunités de marché pour l'industrie. Cofinancement européen pour un groupe d'acheteurs pour organiser un marché public conjoint de solutions innovantes avec un appel d'offres conjoint lancé par un acheteur pilote et une évaluation conjointe des offres reçues.

Taux de financement : 20% des coûts éligibles des activités éligibles (incl. le prix des solutions innovantes), maximum 50% de la subvention peuvent financer des actions de coordination

Accord-cadre de partenariat

La mise en œuvre de certains projets financés sous Horizon 2020 nécessite la définition de dispositions spécifiques. La Commission européenne va conclure des accords-cadres de partenariat avec les acteurs concernés selon les besoins du projet en question.

PCP et PPI :

Règles de participation spécifiques

Le consortium d'acheteurs publics doit représenter une masse critique pour une mise en œuvre large des solutions innovantes, avec au minimum deux acheteurs publics établis dans deux Etats membres ou pays associés différents. D'autres types d'acheteurs qui offrent des services d'intérêt public et d'autres entités qui ont une valeur ajoutée pour l'action peuvent participer s'ils ne sont pas candidats potentiels pour le marché public en question.

Activités éligibles

Préparation de l'appel d'offres conjoint, mise en place de coopérations avec d'autres parties prenantes, mise en œuvre de l'appel d'offres et des contrats du marché public, validation et comparaison de la performance des solutions proposées, communication des résultats.

Types d'actions et de financements

Prix

Le financement de l'Union européenne peut prendre la forme de prix dont les conditions de participation seront détaillées dans le programme de travail.

Actions Marie Skłodowska Curie

Le budget est calculé sous la forme de forfaits (coûts unitaires) pour le chercheur (living allowance, family allowance ou top up allowance pour RISE) et pour l'établissement ou l'entreprise (research, training et networking costs, management, overheads).

- **Innovative Training Networks (ITN)** : 3-36 mois (min. 50% dans le secteur non-académique)
Taux de financement : 100%
- **Individual Fellowships (IF)** : 12-24 mois (Europe), 12-24 mois pour le séjour à l'étranger plus 12 mois pour la phase retour en Europe (monde)
Taux de financement : 100%
- **Research and Innovation Staff Exchange (RISE)**: 1-12 mois
Taux de financement : 100%
- **Co-funding of regional, national and international programmes (COFUND)**: minimum 3 mois
Taux de financement : 50%

Bourses du Conseil européen de la recherche

Le Conseil européen de la recherche propose quatre types des bourses individuelles. Remboursement à 100% des coûts directs éligibles et des coûts indirects à hauteur de 25% des coûts directs éligibles.

- **Starting Grants** : 1.500.000 € pour 5 ans (2.000.000 € pour chercheur venant d'un pays tiers, achat de gros équipement, accès aux grandes infrastructures)
- **Consolidator Grants** : 2.000.000 € pour 5 ans (2.750.000 € pour chercheur venant d'un pays tiers, achat de gros équipement, accès aux grandes infrastructures)
- **Advanced Grants** : 2.500.000 € pour 5 ans (3.500.000 € pour chercheur venant d'un pays tiers, achat de gros équipement, accès aux grandes infrastructures)
- **Proof of Concept** : maximum de 150.000 € pour 18 mois

Voie express pour l'innovation (Fast track to innovation)

Les actions financées sont des actions d'innovation relatives aux technologies clé ou aux défis de société d'Horizon 2020. Toute entité juridique peut participer, 5 au maximum. Des propositions peuvent être soumises à tout moment, avec trois dates d'évaluation par an. Le délai entre une date limite et la signature de la convention de subvention ne dépasse pas six mois.

Financement : 3 millions € maximum

L'instrument PME

L'instrument PME soutient une PME par étape en fonction de la maturité du projet. L'appel à propositions est ouvert en permanence avec environ 4 dates d'évaluation par an. Les propositions sont analysées individuellement à leur arrivée et classées aux dates d'évaluation. La PME peut candidater à la phase 1 pour candidater à la phase 2 plus tard, ou directement à la phase 2. La PME bénéficie d'un accompagnement (conseil, formation) financé par la Commission européenne, accessible via le Réseau Entreprise Europe.

	Activités	Soutien de l'UE	Durée	Conseil
Phase 1	Evaluation du concept et de la faisabilité (p.ex. évaluation du risque, étude de marché, gestion de la propriété intellectuelle...)	50.000 € (subvention forfaitaire)	6 mois	3 jours
Phase 2	Action d'innovation qui permet d'amener une idée innovante à maturité pour la mise sur le marché (démonstration, test, prototype, phase pilote, concept, première application commerciale ...) - TRL 6 ou plus	1-2,5 millions € 70%	12-24 mois	12 jours
Phase 3	Commercialisation	Accès aux instruments financiers		

Instruments financiers

Les instruments financiers peuvent être combinés entre eux et à des subventions.

La Banque européenne d'investissement (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) joueront un rôle important dans la mise en œuvre des deux mécanismes d'instruments financiers. Pour le FEI, ce rôle implique la rédaction d'appels à manifestation d'intérêt pour sélectionner les organismes financiers intermédiaires (comme les banques ou fonds de capital-risque) qui vont, eux, attribuer les prêts ou investissements aux acteurs. Si la BEI va donner elle-même directement des prêts, elle utilisera aussi des intermédiaires, surtout pour soutenir des entreprises à taille intermédiaire.

Service de prêt pour la recherche et l'innovation : Prêts et financements hybrides ou mezzanine

Soutient les projets de recherche et d'innovation émanant de grandes entreprises et d'entreprises de taille intermédiaire, d'universités et d'instituts de recherche, d'infrastructures de recherche et d'innovation, de partenariats public-privé, et de projets. Instrument orienté sur la demande, sans allocation préalable par secteurs, pays ou régions, ou type/taille d'entreprises ou d'autres entités. Mis en œuvre par la BEI et des structures intermédiaires.

- Entreprises de taille intermédiaire : 7,5-25 millions €
- Autres acteurs : 7,5-300 millions €

Un sous-instrument spécifique sera créé en 2015 pour des projets de démonstration industrielle dans le domaine de l'énergie bas-carbone compétitive.

Service de prêt pour la recherche et l'innovation dans les PME et entreprises moyennes

Ce service de garantie vise les PME et entreprises de taille intermédiaire actives dans la recherche et l'innovation qui ont besoin d'un prêt entre 25.000 et 7,5 millions €. Mis en œuvre par le FEI qui fournit des garanties aux organismes financiers intermédiaires qui vont, eux, accorder les prêts aux entreprises. Instrument orienté sur la demande, sans allocation préalable par secteurs, pays ou régions, ou type/taille d'entreprises ou d'autres entités, mais avec l'objectif d'obtenir une proportion significative d'entreprises éco-innovantes parmi les bénéficiaires. Les critères normaux des banques ou organismes intermédiaires s'appliquent aux prêts.

Une « fenêtre changement climatique » soutient des financements pour les développeurs ou fournisseurs d'innovations favorables au climat (commercialisées ou proches du marché) ou les utilisateurs finaux de ces innovations.

Par ailleurs, les Etats membres et régions peuvent choisir d'allouer une partie de leur enveloppe de fonds structurels à cet instrument, enveloppe qui serait dédiée aux PME du pays ou de la région concernée.

Instrument de fonds propres pour la recherche et l'innovation

Conçu pour fournir des fonds propres ou quasi-fonds propres aux PME et entreprises de taille intermédiaire innovantes pour couvrir leurs besoins de développement et de financement dans la phase d'amorçage, particulièrement sur une base transfrontalière. Mis en œuvre par le FEI qui va faire et gérer des investissements en fonds de capital-risque. Instrument orienté sur la demande, sans allocation préalable par secteurs, pays ou régions, ou type/taille d'entreprises ou d'autres entités, mais avec l'objectif d'obtenir une proportion significative d'entreprises éco-innovantes parmi les bénéficiaires.

Un instrument pilote va cofinancer dès 2015 des investissements de business-angels dans des PME et entreprises à taille intermédiaire qui visent à commercialiser des nouveaux produits/services TIC.

Un instrument pilote va cofinancer dès 2015 des investissements de fonds de transfert de technologie sous forme de fonds propres et autres formes de capital risque.

Information sur tous les instruments financiers soutenus par Horizon 2020 :

<http://access2eufinance.ec.europa.eu>

Conseils et accompagnement

Participer à un projet européen dans les domaines de la recherche, du développement et de l'innovation nécessite une connaissance fine des dispositifs, une expérience éprouvée des procédures et un réseau large, complémentaire et de dimension internationale. Que ce soit aux niveaux régional, national ou européen, des structures d'appui, rassemblant ces compétences, ont été mises en place afin d'informer, orienter et accompagner les acteurs alsaciens et ainsi augmenter leur chance de bénéficier des opportunités offertes par les programmes européens.

Le Réseau Europe Alsace (REA), un accompagnement au niveau régional

Créé en 2007 avec le soutien financier de la Région Alsace, de l'Etat français et de l'Union européenne, le Réseau Europe Alsace regroupe 14 partenaires, sous la coordination d'Alsace Innovation. Son objectif est de sensibiliser laboratoires, entreprises et collectivités alsaciens aux opportunités offertes par les programmes européens de soutien à la recherche et à l'innovation et de les accompagner dans leur démarche. Le REA se donne pour mission :

- d'organiser en région des sessions d'informations sur les opportunités offertes par les programmes européens,
- de proposer un accompagnement aux acteurs alsaciens, de l'idée à la réalisation de leur projet (identification des meilleures opportunités, recherche de partenaires, appui au montage, à la contractualisation et à la gestion des projets, identification de normes/directives afin de renforcer l'impact des dossiers déposés).

Retrouvez votre interlocuteur : www.bureau-alsace.eu/reseau-europe-alsace/contacts

Le réseau des Points de Contact Nationaux, un appui au niveau national

Le réseau des Points de Contact Nationaux (P.C.N.) est animé par le Ministère français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et vise à soutenir les porteurs de projets d'Horizon 2020, établis en France. Il est chargé de diffuser l'information et de sensibiliser la communauté de la recherche et de l'innovation aux programmes européens.

Les PCN ont pour mission :

- d'informer et sensibiliser les acteurs sur les opportunités de financement de leurs projets par Horizon 2020,
- d'aider, conseiller et former aux modalités de fonctionnement du programme,
- le cas échéant, de signaler l'existence et d'orienter vers d'autres sources de financement (européens et nationaux) susceptibles de mieux répondre à leurs besoins et vers les services supports de ces financements.

Les PCN français sont des consortia d'acteurs chargés d'apporter une réponse auprès des porteurs de projets pour chacune de ces missions.

Retrouvez votre interlocuteur : <http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74103/le-reseau-des-pcn.html>

Le Horizon 2020 Helpdesk, un conseil au niveau européen

Le centre de contact Europe Direct de la Commission européenne propose le *Horizon 2020 Helpdesk*, un service de réponse à toute question liée à la recherche européenne en général et le programme Horizon 2020 en particulier (précédemment appelé « Reserach Enquiry Service »).

Posez votre question : <http://ec.europa.eu/research/index.cfm?pg=enquiries>

Le Réseau Entreprise Europe (EEN), un accompagnement européen près de chez vous

Toute entreprise qui souhaite candidater pour un financement d'Horizon 2020 a droit à un soutien gratuit du Réseau Entreprise Europe pour la gestion de l'innovation et de projets européens.

Votre contact en Alsace : CCIR Alsace - EEN Grand-Est

Retrouvez votre interlocuteur : <http://een.ec.europa.eu/about/branches>

Le Portail du Participant – source d'information incontournable

Tous les appels à propositions du programme Horizon 2020 sont publiés sur le Portail du Participant. Ce site de la Commission européenne regroupe par ailleurs l'ensemble de l'information officielle sur Horizon 2020.

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/home.html>

Ce guide sur « Horizon 2020 » vous donnera les clés d'analyse du potentiel de votre projet de recherche ou d'innovation pour tenter d'obtenir un financement européen. Il a été rédigé par le Réseau Europe Alsace, à l'initiative du Bureau Alsace Europe.

Horizon 2020 est le programme européen de financement pour la recherche et l'innovation. Pour une période de 7 ans (2014-2020), il dispose de près de 80 milliards d'euros pour soutenir des projets tout au long de la chaîne de l'innovation.

Au-delà du soutien financier, la participation à un projet européen de recherche et d'innovation permet de développer des partenariats à l'international, de valoriser des activités de recherche et d'augmenter en visibilité.

Pourquoi pas vous ?



Comité rédactionnel

